

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 22 novembre 2017 à 18h30 heures,**  
**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
4	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
5	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
6	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
15	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir d'Olivier ROGNARD
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
23	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
24	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir de Robert CLERC
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
29	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
30	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	
32	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
33	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Colette GILLET
35	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
36	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
37	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
38	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 1 <sup>ère</sup> délibération Pouvoir de Renaud BERETTI Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

26 communes présentes



**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du Pôle Ressources
Olivier VERDENAL	Responsable service Finances
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme – Habitat – Foncier
Catherine FABBRI	Responsable Politique de la Ville
Fabien DIDIER	Directeur des Ressources Humaines
Pascal RAMPNOUX	Trésorier
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 novembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 278 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 49 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 44 présents (42 titulaires et 2 suppléants), et 54 votants.

### FINANCES

#### **Transfert comptable de la compétence assainissement de la commune de Chindrieux à la communauté d'agglomération Grand Lac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget pour intégration de la compétence «Assainissement» à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 Novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, de la Communauté de communes du Canton d'Albens et de la Communauté de communes de Chautagne.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 novembre 2016 approuvant les statuts modifiés de la CALB, et notamment son article 4.2.2.

Vu la délibération du 24/05/2017 approuvant le compte administratif du budget Assainissement

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la Communauté d'agglomération Grand Lac issue de la fusion exerce en lieu et place des communes la compétence Assainissement.

Ce transfert de compétences a donné lieu à la clôture du budget annexe communal "assainissement" entraînant la réintégration des comptes dans le budget principal de la commune.

La mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice des services (classes 1 et 2) ainsi que les droits et obligations y afférents, notamment les emprunts, au profit de la Communauté d'agglomération Grand Lac doit intervenir.

Concernant le devenir des résultats (fonctionnement et investissement) afférents à la compétence "assainissement", ils seront transférés à la Communauté d'agglomération "Grand Lac" (budget « régie assainissement Grand Lac » 80502) qui exerce désormais la compétence.

Le transfert des résultats et la mise à disposition des immobilisations, droits et obligations y afférents sont détaillés dans le procès-verbal annexé à la présente délibération.

Les admissions en non-valeur concernant les titres émis jusqu'au 31/12/2016 et relatif à l'exercice de la compétence Assainissement seront prises en charge par les communes et un remboursement par Grand Lac interviendra après délibération et convention spécifique.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE le transfert comptable précité,
- AUTORISE M. le Président à signer le procès-verbal annexé et tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 43
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 22 novembre 2017

Le Président,  
Dominique DORD



## **Transfert de la compétence Assainissement PROCES-VERBAL de mise à disposition**

CONSTATANT LE TRANSFERT DE RESULTATS ET LA MISE A DISPOSITION DE BIENS, DROITS ET OBLIGATION Y AFFERENTS ENTRE :

**-LA COMMUNE DE CHINDRIEUX**, représentée par Marie-Claire BARBIER, Maire agissant au nom et pour le compte de ladite commune, en exécution de la délibération du conseil communal,

AU PROFIT DE :

**- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "GRAND LAC"**, (budget 80502 régie assainissement Grand Lac) représentée par Dominique DORD, Président, dûment autorisé à signer le procès-verbal en exécution de la délibération concordante du Conseil communautaire.

Il a été convenu ce qui suit :

### **Objet :**

Le présent procès-verbal définit les conditions par lesquelles la commune de **CHINDRIEUX** met à disposition de la Communauté d'agglomération Grand Lac les biens, droits et obligations pour l'exercice de la compétence Assainissement à compter du 01/01/2017:

### 1-Résultats :

L'approbation du compte administratif et la délibération d'affectation des résultats 2016 du budget Assainissement en date du 24/05/2017 fait apparaître les soldes suivants :

Résultat de fonctionnement:       + 136 670,94 €  
Solde d'investissement :               -5 532,51 €

### **Il est décidé de transférer :**

Résultat de fonctionnement:   + **136 670,94 €**  
Solde d'investissement :           **-5 532,51 €**

### 2-Emprunts ayant servi à l'acquisition des biens mis à disposition :

<b>Imputation /Libellé du prêt</b>	<b>Date souscription</b>	<b>Montant</b>	<b>Capital restant dû</b>
1641- BP 07097474	16/06/2010	300 000 €	<b>190 131,98 €</b>
1641 – CE 10317878/86/1	19/09/2003	165 000 €	<b>102 842,81 €</b>

### 3-Subventions transférables ayant financé les biens mises à disposition :

**Voir Annexe N°1**

### 4-Biens :

**Voir Annexe N°1**

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUIS.	DURÉE AMORT	VALEUR BRUTE	AMORT ANTÉR	AMORT. 2016	VALEUR NETTE	Compte Cible
2138	CHINDRIEUX ASST GROISIN	CONSTRUCTIONS ASST SECTEUR DE GROISIN 2010-2138	31/12/2010	50	6 860,00	228,66	114,33	6 517,01	21738
21532	CHINDRIEUX ASST CHOITRES	CHOITRES RENOUV RESX 2012.A0002+Asst terrain 2013.A0001+Tx ttalégout 2016.A0001	30/10/2012	40	30 372,04	972,91	506,20	28 892,93	217532
21532	CHINDRIEUX ASST LACHAT	Intégration Traxv Etudes LACHAT - Asst Chindrieux Acq 2007	31/12/2016	40	11 437,02	0,00	0,00	11 437,02	217532
21532	CHINDRIEUX ASST POSTRELEV	POSTE RELEVEMT CHATILLON 2015.A001+RENOUV POSTE RELEV 2015.A0002+Chatillon 2015.A0003	13/05/2015	40	27 816,05		409,43	27 406,62	217532
21532	CHINDRIEUX ASST RESEAUX	Installation exploitation 1995-1 + Traxv 2014 + RACCORDEMENT RESEAUX EAUX USEE 2014.A0001	31/12/1994	40	926 396,93	357 468,89	13 142,22	555 785,82	217532
21532	CHINDRIEUX ASST RIGOLET	Intégration Etudes extension RIGOLET	31/12/2016	40	5 391,57	0,00	0,00	5 391,57	217532
21532	CHINDRIEUX ASST STATEPURA	DISPOS SURV BOUE STAT EPURA 2006-3+Station epur 2007-4+2010-1 Intégration 1/1/2011	31/12/2010	40	503 708,35	60 498,29	8 066,44	435 143,62	217532
21532	CHINDRIEUX ASSTGROISIN	ASSAINISSEMENT GROISIN NOTE HONORAIRES Fiche 2012.A0004 49600	22/12/2012	40	6 718,02	6 249,30	0,00	468,72	217532

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Transfert comptable de la compétence assainissement de la commune de Chindrieux à la communauté d'agglomération Grand Lac à compter du 1er janvier 2017

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/11/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/11/2017

---

**Numéro de l'acte :** d2090 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20171122-d2090-DE

---

**Date de décision :** 22/11/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres